

### **Demandes de dérogation mineure**

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 4 août 2025 à 18 h, à savoir :

- Pour les lots 2 624 870 et 2 872 972 du cadastre du Québec, 146, rue Saint-Julien, dans la zone Hb-215 afin de :
  - Permettre l'aménagement d'une habitation bifamiliale sur un lot ayant une largeur de 12,19 mètres, au lieu d'avoir une largeur minimale de 17 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Hb-215 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour les lots 4 110 203 et 4 122 433 du cadastre du Québec, 19, boulevard Tessier, dans la zone Ha-340 afin de :
  - Permettre un élargissement de l'aire de stationnement de 4,12 mètres, rendant l'empiètement de l'aire de stationnement dans le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment implanté en mode jumelé à 100%, au lieu que l'empiètement de l'aire de stationnement dans le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment implanté en mode jumelé soit d'un maximum de 50%, tel que prévu à l'article 7.1.3 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
  - Permettre un agrandissement de 2,01 mètres de l'entrée charretière mitoyenne existante, rendant la répartition de l'entrée charretière mitoyenne inégale sur chacune des propriétés qu'elle dessert, au lieu que l'entrée charretière soit répartie également sur chacune des propriétés qu'elle dessert, tel que prévu à l'article 7.1.6 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 6 158 782 du cadastre du Québec, boulevard Bradford, dans la zone Ima-236-3 afin de :
  - Permettre l'implantation d'un hangar d'avion ayant une marge avant de 6,90 mètres, au lieu d'avoir une marge avant minimale de 7,50 mètres, tel que prévu à la grille Ima-236-3 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 6 397 230 du cadastre du Québec, rue Brouillet, dans la zone Ha-226-2 afin de :
  - Permettre une opération cadastrale visant à créer les lots suivants :
    - Lot projeté numéro 6 691 680 du cadastre du Québec ayant une largeur de 30,01 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;

- Lot projeté 6 691 697 du cadastre du Québec, ayant une largeur de 48,41 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 698 du cadastre du Québec, ayant une largeur de 65,57 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 703 du cadastre du Québec ayant une largeur de 129,86 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 704 du cadastre du Québec ayant une largeur de 72,34 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 705 du cadastre du Québec ayant une largeur de 30,28 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 708 du cadastre du Québec ayant une largeur de 65,57 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739;
- Lot projeté 6 691 712 du cadastre du Québec ayant une largeur de 82,29 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 30 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ha-226-2 du Règlement de zonage 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 14 juillet 2025  
(U-2025.32)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.  
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*